

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative à la vente d'un terrain à la Société PLATTARD SAS

La société PLATTARD SAS est titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire d'un terrain appartenant à la CCI qui court jusqu'en 2035.

La CCI a sollicité des professionnels pour connaître le prix du terrain sur cette zone d'activité.

La CCI, n'envisageant pas de conserver cette parcelle, cède à la société PLATTARD SAS, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, la parcelle AY 274, sise rue Denis Papin 69400 Villefranche-sur-Saône, d'une superficie d'environ 8.597 m² au prix de 200 € HT/m², soit un total de 1.719.400 € HT.

Par ailleurs, la CCI suspendra la facturation des redevances d'occupation jusqu'au transfert définitif de propriété.

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- ⇒ céder à la société PLATTARD SAS, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, la parcelle AY 274, sise rue Denis Papin 69400 Villefranche-sur-Saône, d'une superficie d'environ 8.597 m² au prix de 200 € HT/m² ;
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND